

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 39-2024

TRAVAUX PUBLICS

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE DU BREUIL

Karine PLISSONNIER, 1^{er} Adjoint de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise DBTP - 701 Rte de Louhans - 71380 Épervans concernant la poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la rue Philippe FLATOT réalisés pour le compte du GRAND CHALON,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement rue du Breuil à Saint-Marcel,

ARRÊTE

Article 1er :

Du lundi 15 avril 2024 à 8h00 jusqu'au vendredi 26 avril 2024 à 17h00, rue du Breuil, dans sa portion entre la rue Jules FERRY et le parking face au groupe scolaire :

- Le stationnement des véhicules sera interdit
- La voie de circulation dans le sens rue Philippe FLATOT vers rue Jules FERRY sera fermée à la circulation
- La circulation des véhicules s'effectuera en sens unique depuis la rue Jules FERRY jusqu'à la rue Philippe FLATOT

Article 2 : Pendant cette période, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DBTP, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 5 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 02 avril 2024

Le 1er Adjoint,

Signé : Karine PLISSONNIER

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 03 AVR. 2024
Le 1er Adjoint
Karine PLISSONNIER

